



Accident de la route avec alcoolémie délictuelle

Par **miozes**, le **17/10/2017** à **23:22**

Bonjour,

Je suis dépanneur. J'ai eu un accident avec la voiture de la société pendant mon service avec taux d'alcoolémie 0,55. Quelles sanctions je risque ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **18/10/2017** à **06:35**

Bonjour miozes,

Vous nous dites que vous avez été contrôlé en alcoolémie à 0,55 soit, mais 0,55 quoi ? c'est en gramme par litre de sang, donc après une prise de sang, ou en milligramme par litres d'air expiré, donc après souffles dans un éthylomètre ?

En effet, selon votre réponse, les sanctions ne seront pas les mêmes.

Par **morobar**, le **18/10/2017** à **08:13**

Bonjour,

S'il s'agit de sanctions dans le cadre du contrat de travail, cela peut aller du simple avertissement au licenciement sec pour faute grave.
C'est cette dernière solution la plus vraisemblable.

Par **Maitre SEBAN**, le **23/10/2017** à **15:36**

Bonjour,

Pour ce qui est de l'alcool au volant, difficile de répondre sans connaître le dossier et vos antécédents. Vraisemblablement une peine d'amende ou de sursis et une suspension du permis de conduire.

Pour ce qui est de la sanction disciplinaire, très probablement un licenciement...

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>
[avocat permis de conduire](#)